

disposition de l'amendement de l'autre bill, et par conséquent il n'est vraiment pas conforme aux procédures de la Chambre d'invoquer le Règlement à cet égard à ce stade des travaux.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, j'ai deux très courtes déclarations à faire. Qu'on ne se méprenne pas, nous ne cherchons pas à diminuer l'importance de cette mesure. Le député de South Western Nova a exprimé tout à l'heure notre opinion du bill. Je veux tout d'abord répondre à l'idée avancée par le député néo-démocrate. Le bill à l'étude est inscrit au nom du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Voilà qui prête à confusion, car en lisant le bill, on trouve constamment la mention du ministre de l'Environnement. J'ai été ébahi de cette situation et je suis sûr qu'il en a été ainsi pour beaucoup d'autres députés lorsqu'on a présenté le projet de loi. Cela crée une fausse impression. Je ne blâme personne, mais n'empêche que la page frontispice du bill porte la mention du ministre des Pêches et des Forêts.

Dans tout le bill, on parle du ministère de l'Environnement.

Deuxièmement, je voudrais relever les propos de l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, le ministre actuel de la Défense nationale (M. Macdonald). Le ministre de la Défense nationale a parlé d'un précédent établi par une décision de M. l'Orateur il y a quelque temps. D'après cette décision, un projet de loi anticipatif pourrait être adopté par la Chambre. Nous sommes en présence d'une série de circonstances particulières et je ne pense pas que l'on puisse rendre une décision en fonction du précédent mentionné par le ministre. Nous sommes saisis d'un amendement concernant la création d'un ministère des Pêches et de l'Environnement. Cet amendement est de la plus haute importance pour toutes les régions côtières de l'Atlantique et du Pacifique au Canada. L'amendement propose non pas la création d'un ministère de l'Environnement, mais d'un ministère des Pêches et de l'Environnement.

Si nous acceptons le projet de loi actuellement à l'étude, nous anticiperons sur les résultats de la mesure proposée. Nous envisagerons la création d'un ministère de l'Environnement. L'amendement dont la Chambre est saisie au sujet du bill C-207 prévoit l'établissement d'un ministère des Pêches et de l'Environnement. Ce projet de loi mentionne le ministre de l'Environnement et anticipe donc sur l'établissement d'un ministère qui n'existe pas encore.

Si nous adoptons le bill C-224, nous adoptons une mesure législative qui ne peut être mise en vigueur puisqu'aucun ministère ou ministre n'est ainsi désigné. Si nous votons en faveur du bill C-224, nous votons alors contre l'amendement du député de Saint-Jean au bill C-207. On a déjà fait semblables observations le 17 février, mais la situation est maintenant plus grave, en ce sens que si nous adoptons le présent bill, nous supprimons toute possibilité d'accepter l'amendement proposé au bill C-207. Si cela devait arriver, autant vaudrait tout abandonner. Je ne parle pas en tant que député conservateur, mais comme législateur canadien.

Quant aux observations du ministre de la Défense nationale, la situation dont la Chambre est saisie n'est pas, à mon avis, analogue à celle qui a amené le précédent auquel il a fait allusion. L'amendement au bill C-207 dont la Chambre est saisie est complètement différent. Même si j'appuie la mesure législative à l'étude, j'estime qu'il vaudrait mieux la retirer jusqu'à ce que le débat sur le bill C-207 soit terminé.

• (2.20 p.m.)

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, me permettriez-vous de faire encore une observation à propos des remarques du député de Comox-Alberni (M. Barnett) auxquelles s'est référé le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan)? Le bill actuellement à l'étude mentionne en toutes lettres dans son titre de ministre des Pêches et des Forêts. La teneur du bill anticipe sur l'avenir puisqu'il l'appelle ministre de l'Environnement. De cette façon, le gouvernement anticipe une décision de la Chambre des communes car il prévoit que le bill C-207 sera adopté sans amendement et que l'article 2 sera accepté. Le comité plénier de la Chambre en est saisi actuellement et il n'a pas encore statué à ce sujet. A cet égard je suis surpris et même quelque peu déçu que le gardien du Règlement de la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'ait pas pris part à ce débat très intéressant. J'aurais cru qu'il aurait été au premier plan du débat pour sauvegarder les droits du Parlement. En outre, j'aimerais signaler à Votre Honneur mon objection du 17 février, que l'on trouve à la page 3489 du Hansard. Je l'ai soulevée au comité plénier de la Chambre, parce que le gouvernement anticipait sur les décisions de la Chambre en présentant les crédits du ministère de l'Environnement qui n'est effectivement qu'à l'état de projet. Encore une fois, le gouvernement anticipait, alors qu'il n'en avait pas le droit, sur l'approbation par le Parlement de la proposition du gouvernement et, par voie de conséquence, sur le rejet par le Parlement de ma proposition, dont est saisi le comité plénier. J'ai proposé un amendement au bill pour que le nouveau ministère s'appelle ministère des Pêcheries et de l'Environnement au lieu de ministère de l'Environnement.

Je signale à Votre Honneur que le gouvernement n'a pas le droit d'anticiper sur la conduite du Parlement à ce sujet et que la présidence se doit par conséquent de sauvegarder nos droits en faisant retirer ce bill, dont la Chambre n'aurait pas dû être saisie.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois cette semaine, je crois, que mon bon ami le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) me raille parce que je n'ai pas participé à un débat sur un point de procédure. Tout le monde sait que lorsqu'un député de l'opposition invoque le Règlement et que je ne prends pas la parole, c'est probablement parce que je ne suis pas d'accord sur la prétendue violation et que je laisse alors volontiers le gouvernement s'en sortir. Mais cette fois-ci, je prends la parole parce que je n'admets pas ce rappel au Règlement.